



## Règlement 360 Film Festival

Vitrine de la production de contenus en Réalité Virtuelle et en images à 360°, le 360 Film Festival propose une compétition internationale ouverte aux contenus VR & 360.

Un jury de professionnels décernera un prix par catégories et un grand prix. Cette remise des prix se déroulera le 12 Octobre 2016.

Les programmes et contenus qui auront été présélectionnés et primés seront également diffusés dans une salle de projection sur Screen4All Forum.

Les programmes et contenus présentés doivent avoir été produits après janvier 2015.

Les participants consultent les conditions et modalités de participation et remplissent une fiche de renseignements en ligne sur le site <http://www.screen4all.com>.

### CALENDRIER DU FESTIVAL

28 Juillet :	Ouverture de l'appel à programmes du 360 Film Festival
9 Septembre:	Clôture de l'appel à programmes du 360 Film Festival
27 Septembre :	Visibilité en ligne des contenus du 360 Film Festival
12 & 13 Octobre :	Diffusion des contenus sélectionnés par le 360 Film Festival sur Screen4ALL Forum
12 Octobre :	Remise des prix et du grand prix

### LES CATEGORIES DE LA COMPETITION 360 FILM FESTIVAL 2016 :

- FICTION
- DOCUMENTAIRE / REPORTAGE
- FILMS DE COMMANDE ( pub, corporate, clip )
- LIVE
- ART

**Un prix sera attribué par catégorie et un Grand Prix sera décerné.**

### REMISE DES ÉLÉMENTS

Les contenus peuvent être envoyés sur clef USB, ou lien de téléchargement. Préciser le format de la production.



## DÉROULEMENT DU CONCOURS & INSCRIPTION

### POUR ÊTRE VALIDÉ TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT COMPORTER :

- La fiche de renseignements complétée
- Une participation aux frais de dossiers relatifs à l'inscription de 20 euros pour les indépendants et 35 euros pour les professionnels. Le règlement peut s'opérer en ligne ou par chèque à l'ordre de « Génération Numérique ».
- Deux photos tirées du contenu à envoyer à [360filmfest@screen4all.com](mailto:360filmfest@screen4all.com)
- Les éléments décrits dans le paragraphe « Conditions nécessaires à la sélection des programmes ».

Tout matériel jugé pertinent peut être envoyé à [360filmfest@screen4all.com](mailto:360filmfest@screen4all.com) (kit de presse, bande annonce formatée web...).

Une confirmation de réception du contenu sera adressée à l'expéditeur par e-mail.

Les frais de dépôt sont à la charge du soumissionnaire du programme.

### DATES LIMITES DE DÉPÔT

La date limite pour compléter la fiche de renseignements en ligne est fixée au 31 août 2016.

La date limite pour l'envoi des contenus est fixée au 16 septembre 2016.

### SÉLECTION DES ŒUVRES FINALISTES

Les organisateurs opèrent une présélection avant la consultation par le Jury : tout contenu pouvant porter atteinte à la moralité sera notamment écarté de la compétition. Tout contenu qui n'aura pas été inscrit dans la catégorie adéquate sera également écarté de la compétition.

Le jury du Festival, évaluera les qualités artistiques, techniques et innovantes des contenus.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le Jury retient 2 à 4 programmes finalistes par catégorie.

### LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS À L'ADRESSE SUIVANTE :

Screen4All / Génération Numérique

55 rue Henri Barbusse

92190 Meudon

+33 1 77 62 75 00

[360filmfest@screen4all.com](mailto:360filmfest@screen4all.com)

Les informations recueillies par Génération Numérique bénéficient de la protection de la Loi Informatique et Libertés, Loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Conformément aux dispositions de ladite loi, les participants disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant qui peut s'exercer à tout moment en s'adressant à l'adresse électronique suivante : [360filmfest@screen4all.com](mailto:360filmfest@screen4all.com)



## **INFORMATION, PUBLICATION DU PALMARÈS ET DROITS D'UTILISATION**

Le programme et tous les éléments envoyés par les participants présélectionnés pourront faire l'objet de publications (textes, photos, extraits vidéo ou autres) dans le cadre de la promotion de Screen4All. À ce titre, chaque participant accorde une licence gratuite au Festival. Cette licence gratuite, personnelle et non exclusive, permettra de publier, diffuser, présenter (y compris au public) le programme, d'exploiter le droit de reproduction des photographies ou de diffusion d'un extrait de moins de trois minutes dans le cadre de la communication du Festival - dans la presse, sur les antennes de télévision et sur le réseau Internet, notamment sur les sites Internet <http://www.screen4all.com> et les sites de ses partenaires.

Il est entendu que les organisateurs du Festival et ses partenaires s'engagent à ne tirer aucun revenu direct des dites exploitations.

Les résultats de la compétition seront officiellement proclamés à l'occasion d'une soirée spéciale qui se déroulera sur Screen4All Forum. Lors de cette soirée, les programmes finalistes, plus particulièrement les programmes primés, seront diffusés, en partie ou dans leur totalité.

Les résultats seront ensuite publiés sur le site Internet de Screen4all, sur les sites partenaires, ainsi que dans certains magazines spécialisés.

## **CONTENUS ET DROITS**

Les productions présentées dans le cadre de la compétition sont soumises aux textes de lois français régissant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. Les participants s'engagent à ne pas utiliser de contenus de nature pornographique, violente, discriminatoire, xénophobe ou pouvant porter atteinte à la dignité humaine ou aux droits de tiers, quels qu'ils soient. Les organisateurs demeurent seuls juges dans l'appréciation du contenu d'un projet.

Les éléments utilisés quels qu'ils soient (vidéos, sonores, musicaux, graphiques ou autres) par les participants dans leur production devront être libres de tous droits. À ce titre, le participant garantit avoir obtenu tous les droits et autorisations nécessaires lui permettant de participer au Festival et permettant à Screen4All d'utiliser des images dans le cadre de la promotion de l'événement. Le participant sera en mesure d'en fournir la preuve si nécessaire.

En outre, le participant garantit Screen4All et ses partenaires contre toutes actions, procédures, dommages, coûts, responsabilités et dépenses (incluant les frais de justice et les honoraires raisonnables d'avocat) qui pourraient être engagés par tout tiers, à quelque titre que ce soit et notamment de concurrence déloyale ou du droit à l'image (des personnes et des biens).

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

La participation au Festival implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la tenue du concours ou la remise d'un prix, en cas de nombre insuffisant d'inscriptions ou de projets pertinents.

Le Festival, organisé par Génération Numérique 55 rue Henri Barbusse 92190 Meudon, est régi par les lois françaises. En cas de conflit lié au concours, les participants reconnaissent que le conflit sera résolu conformément aux lois françaises et que seul le Tribunal de commerce de Nanterre sera compétent.

L'inscription Screen4All implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.